



Syndicat National de l'Environnement

Jean-Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

tel: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

Courriel : jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

F.S.U.
MEEM-MLHD

Les Lilas, le 31 janvier 2017

Le Secrétaire Général

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Environnement,
de l'Energie et de la Mer
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

N/REF : SNE/JLC/2017/02

Objet : Tutelle de la chasse

Madame la ministre,

Lors de l'audience que vous avez accordée au président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), vous auriez exprimé de façon franche et directe votre volonté d'assumer pleinement votre rôle de ministre de tutelle de la chasse.

Ainsi, concernant la chasse aux oies grises, vous auriez confirmé que vous alliez reconduire la même procédure que lors des deux dernières années en donnant des instructions aux services pour qu'il n'y ait pas de verbalisation du 1er au 12 février inclus, malgré l'illégalité de cette mesure. Rappelons que le Conseil d'Etat a jugé illégaux tous les arrêtés prolongeant la chasse aux oies grises jusqu'au 10 février, pris par le passé par les ministres successifs.

Ce permis de braconner valait jusqu'au 9 février en 2015, au 10 février en 2016, et maintenant va jusqu'au 12 février cette année.

Au vu de cette lente mais constante dérive, le Syndicat National de l'Environnement FSU réaffirme :

- qu'il est inadmissible que des textes juridiques français et européens sur la chasse aux oies soient bafoués par la ministre de l'environnement, en donnant instruction à des agents publics de ne pas verbaliser, prolongeant ainsi cette chasse au-delà du 31 janvier ;
- que tous les scientifiques reconnaissent que la période de chasse pour cette espèce ne doit pas être prolongée et que cela peut mettre à mal l'équilibre de cette espèce ;
- qu'en période de grand froid cette chasse aurait dû être arrêtée plus tôt ;
- qu'en période de grippe aviaire, la chasse aux animaux à plumes devrait être interdite.

S'ajoutant aux autorisations de « prélèvement » sur une autre espèce protégée aussi emblématique que le loup, c'est toute la crédibilité de votre action sur la biodiversité qui est en cause.

Dans la même dérive, l'élaboration de la loi biodiversité, dont sa mesure phare de la création de l'Agence française pour la biodiversité, a été marquée par les pressions du monde de la chasse.

Je ne reviendrai pas sur l'absence de moyens, financiers et humains, pas plus que sur l'absence de considération et le déni de compétences dont vous faites preuve vis-à-vis de vos personnels embarqués dans cette restructuration institutionnelle.

Je vous rappelle cependant les termes de mon courrier du 16 décembre 2016 resté sans réponse à ce jour, et relatif à la mutualisation des services territoriaux de l'AFB et de l'ONCFS.

Je constate en revanche que le 12 janvier 2017, votre courrier adressé au président du conseil d'administration de l'ONCFS en réponse à la motion votée la veille avec les seules voix des représentants cynégétiques, reprenait les mêmes termes que le lobby de la chasse utilise pour justifier son exigence de surseoir à la mise en place des unités de travail communes. Sept jours avant le premier conseil d'administration de l'AFB !

Où est la cohérence de vos déclarations devant les administrateurs de l'AFB ?

Selon la FNC, une expérimentation de travail commun des services de police sera donc conduite sur la base du volontariat dans cinq départements (l'exercice se restreint au fur et à mesure des interventions de cette fédération !). Elle fera l'objet d'une étroite concertation entre la FNC, l'ONCFS, l'AFB et le cabinet de la ministre. Ainsi donc, vous cédez aux intérêts particuliers du lobby chasse !

En un an, Madame la ministre, qu'est devenue votre belle ambition ?

Enfin, vous auriez pris l'engagement de mettre un terme à la « polémique sur l'utilisation partagée de la nature qui conduisait à ouvrir le débat sur la chasse le dimanche... ». Selon la FNC, vous allez adresser une information écrite aux préfets pour mettre un terme à l'initiative intempestive d'un service du ministère validée par le cabinet de la secrétaire d'Etat.

J'arrête là l'énumération des différents points ayant fait l'objet, semble-t-il, de votre rendez-vous avec la FNC, et dont elle se vante.

Les propos qui vous sont attribués sont graves et nécessitent un démenti vigoureux de votre part.

En l'absence, le SNE-FSU prendra acte que vous êtes effectivement la ministre de la chasse et non plus de l'environnement, en mettant les services et les politiques de la biodiversité sous la tutelle d'un groupe d'utilisateurs constitué en véritable lobby contre certaines politiques publiques.

Pire, ces propos constituent un désaveu cinglant de votre secrétaire d'Etat à la biodiversité et de votre administration.

Le SNE-FSU ne peut l'accepter.

Je vous prie de croire, madame la ministre, à l'expression de ma très haute considération.

**Pour le Syndicat National de l'Environnement FSU
Le Secrétaire Général**



Jean-Luc CIULKIEWICZ